

Conseils pratiques pour la rédaction du mémoire de maîtrise

Département de langue et de littérature françaises modernes
Université de Genève

Le mémoire de maîtrise expose les résultats d'une recherche. Son étendue, en règle générale, est d'environ 60 à 80 pages. C'est l'occasion, pour l'étudiant, de se mesurer avec les difficultés d'une rédaction de longue haleine, dont l'aspect doit s'approcher de celui d'un article que publierait une revue littéraire ou scientifique. Il faut donc imaginer un lecteur – un destinataire – que l'on souhaite intéresser aux découvertes que l'on a faites au cours de l'étude d'une œuvre ou d'un problème. Ce lecteur n'a pas, d'avance, la pleine connaissance du sujet : il faut le lui exposer, de la façon la plus explicite. Il est utile, dans une introduction, de définir le sujet de la recherche, d'en marquer les limites, de justifier succinctement la méthode que l'on appliquera. On pourra également signaler la nouveauté du travail par rapport aux positions acquises dans les études publiées.

Le succès, dans l'expression des idées, n'est pas indépendant des égards que l'on témoigne aux lecteurs :

1. Un texte de quelque étendue doit être subdivisé. Les diverses parties porteront un titre. A l'intérieur de chaque partie, le texte pourra encore être découpé en unités plus brèves (de trois à quatre pages) désignées, si possible, par un sous-titre.
2. Une table des matières, située à la fin du mémoire, rappellera l'organisation du texte et indiquera le début de chaque section (ou sous-section).
3. Le texte respectera les normes rédactionnelles et bibliographiques d'usage (se référer au document « Normes rédactionnelles » du département).
4. N'oubliez pas, sur la page du titre, d'indiquer le nom de votre directeur de mémoire, vos nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique, ainsi que la session de la soutenance.

Sujet :

Dans l'une des matières enseignées au sein de la discipline « Langue et littérature françaises » (langue et littérature françaises modernes, langue et littérature françaises médiévales, linguistique française). Travail d'environ 60 à 80 pages (120.000 à 160.000 caractères), qui fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes. Le sujet du mémoire doit concerner un autre siècle que le sujet de la dissertation de MA 3.

Direction :

Le directeur de mémoire peut être choisi parmi les professeur-e-s, chargé-e-s de cours, maîtres d'enseignement et de recherche, et maîtres assistant-e-s dans les disciplines concernées. Il ne peut coïncider avec le directeur de la dissertation (MA 3).

Préparation :

L'étudiant-e prendra contact avec l'enseignant-e susceptible de diriger son mémoire environ une année avant la session visée pour la validation du travail. Il lui est vivement recommandé de prendre contact à plusieurs reprises, au cours de son travail, avec l'enseignant-e qui le dirige. Plusieurs entretiens devraient avoir lieu. Le directeur lira et commentera en principe une vingtaine de pages à titre d'échantillon.

Remise du mémoire :

Le mémoire doit être remis **en deux exemplaires recto-verso** (un pour le directeur et un pour le juré), **au plus tard un mois avant la soutenance**.

Soutenance :

Quelques semaines après avoir déposé son mémoire, l'étudiant-e sera convoqué-e à la soutenance. Celle-ci peut se dérouler hors session, c'est-à-dire pendant le semestre **qui précède** la session pour laquelle l'étudiant-e s'est inscrit-e. La soutenance dure une heure environ. Elle se déroule en présence du directeur de mémoire et d'un juré en principe également membre du corps enseignant de la Faculté, choisi en accord avec l'étudiant-e. En premier lieu, l'étudiant-e dispose d'une dizaine de minutes pour présenter son travail, retracer la démarche suivie, signaler les méthodes mises en œuvre, faire part des remarques que lui suggère son travail récemment relu : autocritique, compléments, perspectives de développement. En second lieu, le directeur et le juré discutent du travail avec l'étudiant-e. La soutenance est publique.

Note :

La note finale tient compte à la fois du mémoire lui-même et de la soutenance.

Dépôt :

Sur proposition du jury et avec l'accord écrit de son auteur, le mémoire qui a obtenu une note égale ou supérieure à 5.5 peut être déposé dans l'archive ouverte et mis à la disposition des lecteurs (<https://archive-ouverte.unige.ch/> sous « déposer un document », avec l'autorisation de dépôt annexée).

N.B. :

Les mémorant-e-s participent régulièrement aux séminaires de recherche et conférences organisés par les unités concernées.